

Ville-Marie  
**Montréal** 

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROCÈS-VERBAL**

5 mai 2008  
18 h

salle du conseil  
888, boulevard De Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage

M. Karim Boulos, président et conseiller d'arrondissement

M. Sammy Forcillo, conseiller de Ville

M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement

M<sup>me</sup> Catherine Sévigny, conseillère de ville

M. Ronald Delcourt, chef de division - urbanisme

M. Pierre Sainte-Marie, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Claude Théorêt, chef de division – secrétariat et consultations publiques

M. Serge Thibault, conseiller en aménagement

## **1) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Karim Boulos, conseiller d'arrondissement, préside l'assemblée publique de consultation dont la tenue a été annoncée par un avis paru le 11 avril 2008 dans *Le VM*; il déclare l'assemblée ouverte à 18 h.

25 personnes assistent à l'assemblée.

## **2) PRÉSENTATION DU PROJET ET PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Quartier des spectacles - secteur Place des arts - programme particulier d'urbanisme - Plan d'urbanisme - modification (1084400028)

Le président d'assemblée, monsieur Karim Boulos, mentionne que le conseil a adopté, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2008, une résolution à l'effet :

*« D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Place des arts du Quartier des spectacles; ».*

Le président d'assemblée demande à monsieur Pierre Sainte-Marie, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de présenter sommairement le projet et, cette présentation terminée, il demande à monsieur Serge Thibault, conseiller en aménagement de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, de présenter en détail ce projet.

La présentation de monsieur Serge Thibault terminée, le président d'assemblée le remercie et invite les participants à commenter le projet et à poser des questions le concernant. Leurs commentaires et questions ont trait, entre autres :

- au territoire compris dans le secteur de la Place des arts et dans le Quartier des spectacles;
- à la non-inclusion du boulevard Saint-Laurent dans le secteur et, plus particulièrement, du terrain vacant à l'intersection de la rue Sainte-Catherine;
- au choix de la rue Sainte-Catherine comme trame assurant le lien entre les différents secteurs du Quartier des spectacles;
- à l'établissement d'une lien piétonnier avec le Vieux-Montréal, de même qu'avec l'est et l'ouest de la Ville;
- à l'absence de liens du secteur avec le boulevard Saint-Laurent, de même qu'avec les rues De Bleury et Sherbrooke;
- au choix d'un concept du secteur qui permette à la fois d'y vivre, d'y créer et de s'y divertir;
- à la réalisation dans les plus brefs délais du projet particulier d'urbanisme (PPU);
- à la consolidation des éléments existants du Quartier des spectacles;
- à la vocation locale et internationale du quartier;

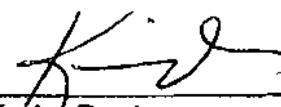
- à la mise en valeur du secteur par l'architecture, la sauvegarde du patrimoine et l'animation dans les rues;
- à la gestion du secteur pour organiser une animation culturelle particulièrement le soir et, si possible, en continu durant toute la journée;
- à la mise en valeur du patrimoine et des établissements culturels grâce au Plan lumière de Montréal;
- à l'occupation à des fins culturelles de certains bâtiments, et ce, à des prix abordables;
- à l'offre de logements pour les jeunes travailleurs dans le domaine des technologies de l'information et de la culture en général;
- au développement de sites et de terrains afin d'y implanter des espaces de création, de production, de formation et de diffusion pour les artistes, de même que des logements adaptés à leurs besoins spécifiques;
- à la réalisation de projets résidentiels;
- à la réhabilitation de l'immeuble Wilder et aux mesures à adopter pour que les artistes et travailleurs culturels continuent à l'habiter et à y créer;
- à l'état du projet du « SLEB »;
- au maintien de la population résidante dans le centre-ville et aux avantages qui en découlent;
- au maintien d'une vie de quartier dont celle existante aux Habitations Jeanne-Mance;
- aux impacts de la spéculation immobilière et de la gentrification, dont la perte de logements sociaux;
- à la prolifération de quartiers monofonctionnels comme ceux du CHUM et du multimédia;
- à l'établissement de règles de zonage spécifiques pour le Quartier des spectacles;
- aux dangers que constituent les dérogations une fois le plan accepté;
- aux modifications à apporter aux normes de densité, plutôt que de hauteur, afin d'éviter un débordement des activités du centre-ville dans le Quartier des spectacles;
- à la constitution d'une zone de précaution pour le secteur;
- aux problèmes de stationnement et de transport entraînés, entre autres, par le rétrécissement de certaines rues;
- à la pertinence de construire un stationnement sous l'îlot Clark;
- à la nécessité d'installer des supports à bicyclettes sur les grandes rues qui croisent la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve;
- à la fermeture à une heure plus tardive du service de métro;
- à la sécurité des piétons et celle des enfants;
- aux programmes d'embellissement qui sont mis en place par l'Arrondissement et la Ville pour les commerçants;
- à l'utilisation possible de la topographie des lieux;
- à l'usage, culturel ou commercial, qui sera fait des écrans géants dont l'installation est prévue;

- à l'instauration d'un réseau d'affichage pour l'industrie culturelle;
- au mobilier urbain dont la facture sur la rue Sainte-Catherine devrait permettre de relier l'est et l'ouest de la ville;
- à l'entretien du mobilier urbain;
- à la disponibilité de toilette publiques;
- à l'application dans ce projet des principes du développement durable;
- à la consultation publique qu'il aurait été approprié de confier à l'Office de consultation publique de Montréal;
- à la sauvegarde et au développement des organismes culturels par la mise en place de diverses mesures financières;
- à l'importance de faire place à toutes les facettes de la diversité et des émergences.

### 3) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les participants qui désiraient être entendus l'ayant tous été, le président d'assemblée, monsieur Karim Boulos, remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée publique de consultation et il la déclare terminée à 20 h 15.

  
 \_\_\_\_\_ 20 mai 2008  
 Claude Théorêt date  
 Chef de la Division secrétariat et  
 consultations publiques

  
 \_\_\_\_\_ 20/05/08  
 Karim Boulos date  
 Président d'assemblée

SMC/dm